

# VILLE DE WIZERNES



## DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La décision d'organiser un repas dansant offert aux aînés, le dimanche 13 octobre 2024 salle Émile Zola à Wizernes.
- La proposition de la société de production Métronome pour l'animation.

**CONSIDÉRANT,**

- La nécessité de modifier la date du repas des aînés.

**DECIDE :**

- de passer un contrat d'engagement avec la société Métronome pour animer le repas des aînés en date du 10 octobre 2024 au lieu du 13 octobre 2024.

Fait à Wizernes,  
Le 21 août 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire  
Du fait de sa transmission en sous-  
Préfecture  
Le 22 août 2024  
Et de sa publication le 22 août 2024